

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du mardi 12 janvier 2021**

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont procédé au tirage au sort des 48 gagnants de l'opération commerciale lancée par la Mairie, fin 2020, en soutien aux petits commerces de la commune. Ces gagnants se verront remettre 40,00 € en bons d'achats à utiliser dans les bars et restaurants.

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et remercie leurs encadrants.

Elle leur adresse ses vœux de bonne année.

« Vous avez pris votre mission de CMJ. Comme nous, vous avez été gênés pour commencer à travailler sereinement les projets que vous avez envie de mettre en place. Vous avez tout votre mandat pour le faire. On va mettre de l'espoir sur 2021 ; il faut toujours positiver.

La vaccination n'est pas encore pour les enfants aujourd'hui. Peut-être connaissez-vous autour de vous des personnes qui ont été touchés par le Covid-19. On a eu 7 personnes décédées de ce virus à l'EHPAD (Résidence Les Collines). Les résidents vont être vaccinés à partir de fin janvier. Vos grands-parents de plus de 75 ans et arrières grands-parents vont pouvoir se faire vacciner. Il va y avoir un centre aux Herbiers. »

Madame le Maire remercie les jeunes élus de leur présence ; seuls 2 n'ont pas pu venir.

Madame BROSSET, Conseillère déléguée en charge du CMJ, invite les jeunes à se présenter et à présenter leurs commissions. Ils sont au nombre de 21. 5 sont arrivés en octobre 2020. Certains sont dans leur 2^{ème} année de mandat qui peut se prolonger jusqu'à 3 ans.

Les Commissions sont les suivantes :

- *Sport, loisirs et activités ludiques ;*
- *Entraide et solidarité entre les gens ;*
- *Nature et respect de l'environnement.*

Commission Sport, loisirs et activités ludiques

Composée de : Margaux, Lisa, Lya, Laurine, Anaïs, Judith, Steeven

Encadrée par : Mmes BROSSET, RABILLER, M. RABAUD (élus municipaux) et Mme GEILLE (bénévole)

Projets

- *organiser un dimanche festif : Troc de jouets, atelier jeux de société, atelier maquillage, atelier foot ... bar sans alcool, crêpes. A voir pour l'été, à l'air libre, ouvert sur l'extérieur cause COVID (commencé en 2020) ;*
- *organiser une fête médiévale au château (en 2022 avec les adultes Commission Animations adulte) ;*
- *Cityparc (en lien avec la Commission Sport adulte) ;*
- *fête du lac début juillet (en présence du surveillant de baignade) pour clôturer le mandat, faire le bilan des projets et pour un moment festif entre jeunes élus, encadrants et parents.*

Madame le Maire informe que sur au-moins deux projets de la commission, le CMJ aura à travailler avec le Conseil Municipal adulte. Elle les remercie pour l'aide qu'ils vont apporter.

Entraide et solidarité entre les gens

Composée de : Gatien, Idriss, Alyssa, Louis, Clément, Evan, Jules

Encadrée par : Mmes BROSSET, RABILLER, FIORI (élus municipaux) et Mme GUILMINEAU (bénévole)

Projets

- *boum solidaire ;*
- *aide aux plus démunis : récolter des vêtements et pour cela rencontrer les associations (Secours Catholique, Banque Alimentaire, Secours Populaire, Ami, Unicef, ...);*
- *maquette de collecteur de bouchons (commencée en 2020) ;*
- *goûter avec les aînés et les résidents des foyers La Clairière et La Borderie ;*
- *préparation d'un Noël solidaire : boîtes de Noël (Secours Catholique) et calendrier de l'Avent (Foyers Clairière et Borderie, et Résidence Les Collines) ;*
- *téléthon.*

Madame le Maire constate que la notion de solidarité importe beaucoup aux jeunes élus. « On vit autour de gens qui ont parfois besoin de nous. Je vois que vous avez envie de vous investir dans cette solidarité. »

Nature et respect de l'environnement

Composée de : Inès, Martin, Faustine, Joey, Lily, Flavie, Orlane

Encadrée par : Mmes BROSSET, RABILLER, FIORI (élus municipaux) et Mme GUILMINEAU (bénévole)

Projets

- *une « marche 0 déchet » : ramassage et tri ;*
- *faire des affiches pour limiter les mégots aux abords des écoles et des équipements sportifs pour interpeler les adultes et faire changer leur comportement ;*
- *vélo électrique (en lien avec le Conseil Municipal adulte) pour limiter la pollution, faire découvrir la ville aux touristes, pour aider les Pouzaugeais qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture, pour que les personnes se rendent à leur travail et faire leurs courses.*

Madame le Maire précise que beaucoup de gens savent trier leurs déchets. Cependant, elle regrette qu'il y ait aussi des personnes peu respectueuses, pas citoyennes. « Vous voulez que les gens prennent conscience ; on y travaille aussi. Je pense que nous allons travailler ensemble également. »

Monsieur GUILLOTEAU ajoute que la réflexion sur la collecte des déchets émane réellement des enfants. Leur opération de ramassage visait à sensibiliser la population.

Madame le Maire conclut par le fait que l'année 2020 a été compliquée et qu'elle espère que 2021 permettra au Conseil Municipal des Jeunes de conduire à bien ses projets.

Madame BROSSET remercie les enfants et les élus encadrants du CMJ et notamment les adultes bénévoles. Elle précise que les actions 2020 ont été stoppées en mars mais ont repris depuis.

Madame BROSSET informe que, de plus, des actions du Passeport du Civisme n'ont pas été possibles en raison de la crise sanitaire, notamment pour le devoir de mémoire.

Une réunion plénière du Conseil Municipal des Jeunes est prévue le vendredi 15 janvier. Ce sera l'occasion de travailler sur des enregistrements vidéos relatifs au 11 novembre ; la cérémonie du 8 mai 2021 étant incertaine.

Madame BROSSET ajoute qu'un exemplaire de ce Passeport du Civisme a été déposé sur les tables des élus adultes.

Madame le Maire rappelle que la Commune de Pouzauges a été l'une des premières à mettre en place le Passeport du Civisme. Partie de Vendée, cette initiative de Monsieur de RUGY, Maire de Talmont-Saint-Hilaire, compte aujourd'hui 170 communes adhérentes en France.

Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal des Jeunes (enfants et adultes) pour leur présence et leur implication.

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL (arrivée à 19h56), M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, Mme M. LERAY, M N. RIPAUT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M L. CAILLAUD (arrivé à 19h58)

Excusés

| | | |
|-------------------------------|---------------|-----------------|
| M P. LE MOING | Procuration à | M A. PERROTIN |
| M F. RABAUD | ” | M JC MARCHAND |
| Mme E. BILLEAUD | ” | Mme A. RABILLER |
| M J. LANDA | ” | Mme N. FIORI |
| Mme V. SAADÉ | ” | M D. DOLÉ |
| M L. CAILLAUD (jusqu'à 19h58) | ” | M J. BALLAY |

Absente

Mme S. BERTEL (jusqu'à 19h56)

Secrétaire : Madame Marie-Bernadette VINCENT

Madame le Maire ouvre la séance à 19h35

Madame le Maire accueille Monsieur BOSSARD, nouveau Directeur Général des Services.

Monsieur BOSSARD adresse ses vœux à l'ensemble des élus pour cette nouvelle année et se présente.

Il informe de son arrivée à la Mairie de Pouzauges depuis le lundi 4 janvier 2021.

Il a une expérience d'une vingtaine d'années dans la fonction publique territoriale.

Il a débuté sa carrière dans une Mairie, puis a rejoint le Syndicat TRIVALIS pendant environ 10 ans. Avant sa prise de poste à Pouzauges, il était Directeur Général Adjoint à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne en charge des ressources (Ressources humaines, achats, finances, informatique) ainsi que des affaires sociales et du suivi de projets de bâtiments (maisons de santé, nouveau siège de la Communauté de Communes, ...).

Monsieur BOSSARD remercie de l'accueil qui lui est fait.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES FINANCIERES

1, 2- Revitalisation du cœur de ville : aménagements de sécurité et d'accessibilité du secteur historique du "haut de la ville" – Demandes de subventions

Cette opération vise à aménager le secteur historique du « haut de la ville » afin d'organiser en toute sécurité les déplacements des différents usagers (collégiens, écoliers de primaire et maternelle, usagers de l'Espace de Vie Sociale, touristes, riverains) en privilégiant les liaisons douces dans ce quartier de cœur de ville à forte fréquentation.

Une requalification qualitative de l'espace public de ce lieu sera recherchée pour mettre en valeur le patrimoine du centre ancien. L'ensemble des rues suit le tracé de l'enceinte du Château du XIème siècle.

Ce quartier participe à la revitalisation du cœur de ville qui accueille les commerces de proximité, l'Hôtel de Ville, l'église Saint-Jacques du XIème siècle (répertoriée au patrimoine des monuments historiques), le tout dominé par le Château également classé monument historique.

Cette rénovation du "haut de la ville" s'articule dans le cadre de la construction d'un immeuble communal destiné à recevoir les associations (Espace de Vie Sociale), mais aussi de la présence de deux établissements scolaires : école maternelle et primaire Notre-Dame du Donjon et du collège Antoine de Saint-Exupéry et d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 30 % ainsi que d'une subvention du Conseil Régional au titre des Petites Cités de Caractère® pour l'aménagement de liaisons douces et d'accessibilité à l'Espace de Vie Sociale.

Le plan de financement serait le suivant :

| | |
|--|--|
| Honoraires | 32 874,00 € HT |
| Travaux | <u>708 540,00 € HT</u> |
| Total | 741 414,00 € HT soit 889 696,80 € TTC |
| | |
| Subvention du Conseil Régional ↳ <i>Petites Cités de Caractère®</i> | 90 000,00 € |
| Subvention d'Etat | <u>222 424,00 €</u> |
| Autofinancement et FCTVA | 577 272,80 € |

Madame le Maire informe que la revitalisation de ce secteur date du précédent mandat.

Elle précise que les travaux vont tarder dans le temps en débutant en 2021 pour se terminer en 2022 ce qui va entraîner des problèmes de stationnement et de circulation.

Il s'agit d'un projet très contraint, notamment parce qu'il est situé dans la zone historique protégée.

Il s'agit également d'un secteur de passage très important :

- Collège Antoine de Saint-Exupéry (environ 800 élèves) ;
- Ecole Notre-Dame du Donjon (environ 280 élèves) ;
- Espace de Vie Sociale (environ 100 personnes par jour) ;
- Accueil périscolaire Calypso (au pied du château) ;
- sans oublier les touristes.

L'important est de pouvoir cheminer tranquillement, en passant par les venelles et les voies de circulation.

Des rencontres ont été organisées avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte des Petites Cités de Caractère de manière à travailler une surface qualitative.

Pour ces travaux, la subvention de la Région, au titre des Petites Cités de Caractère, est assurée.

Quant à la subvention de l'Etat, on peut espérer un accord compte-tenu du fait que les travaux portent sur la sécurité, le flux des personnes et le caractère historique du secteur.

Madame le Maire pense que ces aménagements vont également renforcer le label « Ville Prudente ».

Madame le Maire explique qu'en raison des conditions sanitaires il n'a pas été possible d'organiser une réunion publique avec les riverains. Afin de leur expliquer les travaux et de leur montrer la situation devant chez eux, un document de 4 pages a été déposé dans leur boîte à lettre. A ce jour, seul l'un d'entre-eux a demandé des informations complémentaires ; aucune remarque d'inacceptation n'a été formulée.

Elle suppose que l'intérêt n'est peut-être pas encore suscité du fait qu'il s'agisse, pour l'instant, des travaux d'enfouissement des réseaux. Elle pense cependant que les interventions à suivre nécessiteront certainement des échanges.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet de réalisation et de financement pour la revitalisation du cœur de ville : aménagements de sécurité et d'accessibilité du secteur historique du "haut de la ville" ;
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention de 222 424,00 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet de réalisation et de financement pour la revitalisation du cœur de ville : aménagements de sécurité et d'accessibilité du secteur historique du "haut de la ville" ;
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès de la Région, une subvention de 90 000,00 €;
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

3- Réfection du sol sportif de la salle de l'Étoile – Demande de subvention

Suite à une intempérie en date du 30 juin 2018, le sol sportif de la salle de l'Étoile a subi des inondations provoquant des décollements du sol.

Ce sinistre a fait l'objet d'une expertise. Celle-ci a relevé que la totalité du sol nécessite d'être remplacée et que l'étanchéité extérieure des murs de la salle doit être reprise.

L'assurance de la Commune s'est engagée à l'indemniser à hauteur de 80 753,60 €, si les travaux sont effectués avant le 21 mars 2022.

Il est prévu de réaliser les travaux en juin 2021 pour une durée de 8 semaines.

L'assurance ne couvrant pas l'ensemble des travaux qui s'élève à 171 400,00 € HT, il est proposé de solliciter l'Etat afin de bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 %.

Le plan de financement serait le suivant :

| | |
|---------------------------------|--|
| Honoraires | 4 400,00 € HT |
| Travaux | <u>167 000,00 € HT</u> |
| Total | 171 400,00 € HT soit 205 680,00 € TTC |
| Subvention d'Etat | <u>51 420,00 €</u> |
| Autofinancement et FCTVA | 154 260,00 € |

Madame le Maire informe que sol a connu des épisodes de remontées capillaires. Selon les experts, les matériaux d'aujourd'hui permettent de palier ces problèmes.

Les travaux n'ont pas été possibles en 2020 en raison des travaux de la salle Largeteau.

Elle informe qu'il a été fait le choix de prendre une maîtrise d'œuvre, car en cas d'éventuels problèmes futurs la Commune sera assurée.

Madame AVOINE informe des 3 solutions proposées :

- résine comme à la salle du Bois de la Folie ;
- 2 couches de résine + 1 couche d'époxy + PVC collé ;
- 2 couches de résine + 1 couche d'époxy + sol plombé (non collé : à même la couche d'époxy).

Elle informe qu'une réunion s'est tenue avec le PVHB (Pouzauges Vendée HandBall) afin d'échanger sur la solution la plus intéressante.

Le PVHB a suggéré une 4^{ème} solution :

- 2 couches d'époxy + mousse + plancher bois + pvc

Le cabinet de maîtrise d'œuvre a été interrogé afin de connaître les solutions techniques pour savoir si cette proposition répond aux problèmes d'humidité. En fonction de cela, et de la subvention d'Etat, la décision sera prise.

Le plan de financement prend en compte le montant du sol en plancher bois.

19h56 : arrivée de Madame BERTEL

Monsieur DOLÉ demande quelle est la plus-value pour le sol plancher bois.

Madame AVOINE répond que la plus-value est de 35 000,00 €.

Monsieur DOLÉ considère que, d'une façon ou d'une autre, il faut faire quelque chose.

Madame AVOINE précise que si la subvention de l'Etat n'est pas suffisante il n'y aura pas de sol en plancher bois mais un sol plombé couvert d'un PVC haut de gamme et qui conviendra au niveau de jeu de l'équipe N1.

19h58 : arrivée de Monsieur CAILLAUD

Madame AVOINE informe que les travaux débiteront le 7 juin pour se terminer mi-août. Cette date a été vue avec le PVHB, qui, en cas de match à partir de cette date, jouera sur un autre terrain.

Madame le Maire ajoute que, quelle que soit la solution retenue, ce sont les mêmes entreprises qui ont la capacité à réaliser un plancher bois ou un sol plombé. Elle informe que le Docteur BOSSARD, Co-Président du PVHB, a précisé que l'intérêt de jouer sur un sol plancher bois était qu'il y avait moins de risques de traumatismes pour les joueurs. Cependant, la durée de vie du sol choisi sera également étudiée afin de prendre la décision la plus efficace pour tout le monde.

Monsieur BALLAY considère que le problème provient sûrement de la nature du secteur très marécageux et donc très humide de nature. Il rappelle qu'il y avait eu un projet initial plus élevé à la construction de cette salle mais qu'il avait alors été fait le choix d'un équipement moins onéreux.

Madame le Maire ajoute que, de plus, cette salle est encaissée, dans un terrain en pente où les eaux de pluie s'accumulent.

Madame BÉNÉTEAU s'interroge quant à la pose d'un sol plancher bois. Elle demande si cette solution ne posera pas un problème pour les autres utilisateurs (associations et écoles).

Madame le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un parquet mais d'un sol plancher en bois recouvert d'un revêtement pvc semblable à l'actuel.

Madame BÉNÉTEAU demande si, pour la réfection d'une autre salle, il y aurait cette possibilité.

Madame le Maire répond qu'il est difficile de se projeter. Quant à la salle de l'Etoile, la volonté est d'essayer de faire un choix éclairé.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet de réalisation et de financement pour la réfection du sol sportif de la salle de l'Étoile ;
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention de 51 420,00 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

4- Budget Général – Décision modificative n°5

Par délibération n°CM040901 du 4 septembre 2017, le Conseil Municipal :

- a décidé d'accorder un dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs ;
- a fixé à 5 ans la durée d'exonération à compter de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

Le 21 décembre 2020, la Commune de Pouzauges a reçu la somme de 26,00 € (2 X 13,00 €) à mandater afin de compenser un dégrèvement entrant dans le champ d'application de la délibération prise en 2017.

Il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de 100,00 € dans le budget 2020 au chapitre 014 – Atténuation de produits.

Il est également proposé d'équilibrer cette dépense par une diminution du compte 6355 taxes et impôts sur les véhicules.

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

| Chapitre - Article | Libellés | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|---|---------------|---------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| 014-7391171 | Dégrèvement TF sur prop. non bâties pour JA | 100,00 € | |
| 011- 6355 | Taxes et impôts sur les véhicules | -100,00 € | 0,00 € |
| TOTAUX | | 0,00 € | 0,00 € |

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte la décision modificative n°5 Budget Général telle que présentée ci-dessus.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

| Nature | Entreprise | Montant TTC |
|--|---|--------------------|
| Remplacement vanne lave-linge Arbre à Lune | ABC FROID Le Boupère | 565,50 € |
| Module photo/texte pour édition Sèvre en poche 2021 | SAS JULIEN AUDOUIT Mortagne-sur-Sèvre | 600,00 € |
| Spectacle conte "Duo de contes et quatre mains" du 14/08/2021 | ARBADETORNE Les Herbiers | 640,00 € |
| Divers panneaux de signalisation | SIGNALISATION LACROIX Saint-Herblain | 512,70 € |
| Fourniture pour local d'archives rue Georges Clemenceau | SONEPAR Les Herbiers | 3 114,68 € |
| Boitier de raccordement électrique cantine école Françoise Dolto | SONEPAR Les Herbiers | 402,32 € |
| Remplacement moteur FORD TRANSIT service Espaces Verts | MAROT AUTOMOBILE Pouzauges | 9 538,25 € |
| Marché Entretien des locaux | ABER PROPRETÉ ATLANTQUE Venansault | 60 064,04 € |
| Réalisation d'une vidéo pour les vœux 2021 | MEHDI MEDIA La Châtaigneraie | 1 536,00 € |

| | | |
|---|---|-------------------|
| Boite de vitesse et kit d'embrayage PEUGEOT 207 Service technique – Véhicule DST | GARAGE DE LA VALLEE Pouzauges | 426,32 € |
| Mission urbanistique pour définition de l'identité de la Commune et l'élaboration de la première phase du parcours de découverte en autonomie demandé par les PCC | Franck BUFFETEAU – Architecte Rochefort | 7 965,00 € |
| | DIDATTICA Paris | 2 950,00 € |
| | Harold BUFFETEAU Nantes | 2 250,00 € |

Remplacement du moteur du Ford Transit du service Espaces verts

Madame le Maire précise qu'il a été fait le choix de remplacer le moteur (9 538,25 €) plutôt que d'acquérir un autre camion.

Marché entretien des locaux

Madame le Maire rappelle qu'un contrat de 3 ans avait été signé avec la société ABER Propreté Atlantique à la suite duquel un appel à candidature a été lancé. Seule cette entreprise a répondu.

Un contrat d'une année a été signé afin de voir si la prestation conviendra car, précédemment, cette société n'a pas toujours donné satisfaction.

Monsieur DOLÉ demande si c'est cette société qui a contraint les agents communaux à faire des compléments de nettoyage.

Madame le Maire répond que c'est le cas. Elle précise que des pénalités ont régulièrement été appliquées à l'encontre d'ABER Propreté Atlantique. L'année dernière, le coût de la prestation avait baissé.

Monsieur MARCHAND informe qu'il y a des problèmes de management dans cette société. Il espère que la personne qui s'en occupe actuellement sera plus sérieuse.

Monsieur DOLÉ pense qu'un point pourra être fait à l'issue des 6 premiers mois pour rechercher plus tôt un éventuel autre prestataire.

Il demande comment est réalisé le cahier des charges.

Monsieur MARCHAND rappelle que ces marchés sont attribués dans le cadre du Code de la Commande Publique. Un appel à candidature est publié et les candidats répondent sur la base d'un cahier des charges qui décrit, bâtiment par bâtiment, le type de prestation attendu. Le prix n'est pas le seul critère pris en compte. Pour ce marché, il valait 40 % de la note globale et la valeur technique 60 %.

Pour cette consultation, seule la société ABER Propreté Atlantique a fait acte de candidature. Le marché lui a donc été attribué, pour un an, et nous veillerons à la bonne application du cahier des charges.

Monsieur DOLÉ rappelle qu'on avait sur Pouzauges une entreprise qui faisait bien le travail.

Monsieur MARCHAND répond que cette société n'a pas voulu candidater cette fois.

Monsieur DOLÉ espère que, dans un an, la Commune aura retrouvé le service nécessaire.

Mission urbanistique

Madame le Maire rappelle que l'entrée de Pouzauges dans le réseau des Petites Cités de Caractère impose des obligations.

Elle rappelle également que la Commune dispose déjà d'un plan cavalier.

Le parcours de découverte va développer 3 thématiques. Il faut retrouver ce qui fait l'identité de la commune.

Elle informe que Monsieur BUFFETEAU, Architecte urbaniste et metteur en scène, travaillera avec la population pour déterminer la singularité de Pouzauges.

Elle espère qu'il n'y aura pas un nouveau confinement qui retarderait à nouveau les projets.

Décisions

- **Signature d'une convention précaire (renouvellement)**
avec l'AREAMS
du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
pour la location du logement du 5 rue Charles Largeteau
pour un loyer mensuel de 400,00 €
- **Signature d'une convention précaire (renouvellement)**
avec l'AREAMS
du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
pour la location du logement du 30 rue du pré de foire
pour un loyer mensuel de 450,00 €
- **Signature d'une convention précaire**
avec l'association Calypso
du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
pour la location du bâtiment - Jardin d'enfants - 6 impasse de la Serge
pour un loyer mensuel de 1 500,00 €
- **Signature d'une convention précaire**
avec l'association Calypso
du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
pour l'occupation du domaine public - Arbre à lune - 6 impasse de la Serge
pour un loyer mensuel de 3 300,00 €
- **Signature d'une convention précaire**
avec l'association Calypso
du 21 septembre 2020 au 4 juillet 2021
pour l'entretien des locaux de l'école Jules Verne
Prestation évaluée à 4h30/semaine de ménage– 18,00 €/heure – Période scolaire
Prestation évaluée à 7h30/semaine de ménage– 18,00 €/heure – Vacances scolaires
- **Signature d'une convention précaire**
avec l'association Calypso
à partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la fin des travaux
pour l'entretien du modulaire pendant les travaux de l'Arbre à Lune par Calypso
Prestation évaluée à 3h/semaine de ménage– 18,00 €/heure
- **Signature d'une convention précaire**
avec l'association Calypso
du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
pour l'entretien des locaux de la Courte Echelle par Calypso
Prestation évaluée à 7h30/semaine de ménage – 18,00 €/heure
Prestation évaluée à 6 fois/an pendant 4h pour les vitres – 18,00 €/heure
- **Signature d'une convention précaire**
avec l'association Calypso
du 15 mai au 31 décembre 2020
pour l'entretien des espaces verts des sites de la Courte échelle et l'Arbre à Lune par Calypso
Prestation facturée 1 480,00 € pour 2020

Informations générales

Covid-19 – Vaccination

Monsieur BALLAY informe s'être fait vacciner. « Contrairement à ce qui peut être dit, cette vaccination est efficace et bien supportée ; c'est la seule solution pour s'en sortir. »

Population

Monsieur BALLAY informe qu'à une époque il était reproché à Monsieur COLIN (Maire) de ne pas faire augmenter la population de Pouzauges. Dans la presse, il a constaté que cette population ne s'accroisse pas du tout.

Madame le Maire répond que lorsque Monsieur COLIN était Maire, il n'y avait pas beaucoup de lotissements. Or malgré leur augmentation et la construction de maisons, le nombre d'habitants n'augmente pas. Les familles se séparent ; il y a plus de logements mais pas plus de personnes. Elle considère malgré tout étonnant que le nombre stagne.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il en est de même pour le territoire du Pays de Pouzauges hormis pour certaines petites communes. De plus, la natalité diminue : 50 naissances par an contre 60-65 auparavant.

Protocole Territoires d'Industrie Vendée Est

Monsieur MARCHAND informe de la visite, ce mardi 12 janvier, de Monsieur le Préfet de Vendée et de Madame MORANCAIS, Présidente de la Région pour la signature d'un protocole Territoires d'Industrie Vendée Est, à la Maison de l'intercommunalité.

Une visite de l'entreprise CFTFI en zone de Montifaut a également été organisée.

Ce protocole vise à une réindustrialisation c'est-à-dire à essayer de récupérer de l'industrie dont MECABOR fait partie.

Un Bureau d'Etudes s'est intéressé à Pouzauges pour aider à la revitalisation industrielle.

Monsieur BALLAY précise que c'est la venue d'entreprises qui fait venir les habitants.

Madame le Maire lève la séance à 20h31.